

OFEV - Substances appauvrissant la couche d'ozone

1. Généralités

1.1 De quoi s'agit-il

Les substances appauvrissant la couche d'ozone détruisent l'ozone dans la stratosphère et la plupart d'entre elles sont également de puissants gaz à effet de serre. Le Protocole de Montréal a été adopté en 1987 pour protéger la couche d'ozone. Dans cet accord international sur l'environnement, les États membres se sont engagés à réduire la production et l'utilisation de substances appauvrissant la couche d'ozone et à s'en passer complètement.

L'importation et l'exportation de substances appauvrissant la couche d'ozone nécessitent une autorisation de l'[OFEV](#).

1.2 Bases et informations

- Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim; [RS 814.81](#)), annexe 1.4;
- [Liste](#) des principales substances et préparations appauvrissant la couche d'ozone.

1.3 Remarque dans le Tares

Les positions tarifaires qui concernent le domaine de l'appauvrissement de la couche d'ozone contiennent la remarque «Soumis à autorisation: OFEV-ODS».

1.4 Définitions

Substances appauvrissant la couche d'ozone	Sont considérés comme des substances appauvrissant la couche d'ozone: <ul style="list-style-type: none">- les chlorofluorocarbures partiellement ou entièrement halogénés (HCFC et CFC);- les fluorocarbures bromés partiellement ou entièrement halogénés (HBFC et halons);- le 1,1,1-trichloroéthane, le tétrachlorure de carbone, le bromométhane et le bromochlorométhane;- les préparations qui contiennent les substances susmentionnées et qui se trouvent dans des récipients servant uniquement à leur transport ou à leur stockage.
--	--

2. Données de la déclaration en douane ou de la déclaration des marchandises

Quiconque importe ou exporte des substances appauvrissant la couche d'ozone doit s'exprimer au sujet de l'obligation de restriction dans la déclaration des marchandises et saisir l'autorisation de l'OFEV.

Identification Régulation	Passar: <ul style="list-style-type: none">- Régulation 1 (oui)- Code de régulation 412 «OFEV - Substances appauvrissant la couche d'ozone» e-dec: <ul style="list-style-type: none">- Soumis à autorisation «oui»- Autorité délivrant l'autorisation «OFEV-ODS»
Données supplémentaires	<ul style="list-style-type: none">- Numéro de l'autorisation- Titulaire de l'autorisation¹- Numéro de position de l'autorisation¹- Spécification de la marchandise - Nomenclature internationalement reconnue²

¹ Uniquement pour les déclarations dans le système Passar

² Déclaration dans le système Passar : attribut supplémentaire / Déclaration dans le système e-dec : désignation de la marchandise

